



0911185001

DATE DEPOT : 2009-12-30

NUMERO DE DEPOT : 111850

N° GESTION : 1988B08647

N° SIREN : 345379176

DENOMINATION : OCPGER

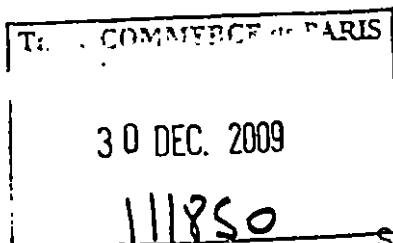
ADRESSE : 90 avenue de Wagram 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2009/11/23

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)



88 B 8647

« OCPGER »

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7.623 €

Siège Social : 4 Rue du Général Lanrezac 75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 345 379 176

12 du 23/11/09

T B M J

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 23 NOVEMBRE 2009**

06 du 23/11/09

L'an Deux Mille Neuf,
Le vingt trois novembre, à dix heures,

Les Associés de la société « OCPGER » Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.623 euros divisé en 500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, suivant convocation régulière de la Gérance.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Jacques COUTURIER, Gérant, qui après avoir déclaré qu'il possède personnellement Trois Cent Cinquante Parts, ci 350 parts

Constate qu'est présent Monsieur Bernard LECARPENTIER
propriétaire de Cent Cinquante Parts, ci 150 parts

TOTAL DES PARTS PRESENTES OU REPRESENTEES 500 Parts

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- ♦ Transfert du siège social de la société de PARIS (17^{ème}) 4 Rue du Général Lanrezac à PARIS (17^{ème}) 90 Avenue de Wagram.
- ♦ Modification corrélatrice de l'article 4 des statuts.
- ♦ Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer, à compter du 1^{er} Octobre 2009, le siège social de la société de PARIS (17^{ème}) 4 Rue du Général Lanrezac à PARIS (17^{ème}) 90 Avenue de Wagram.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la première résolution ci-dessus, décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, dont la rédaction devient désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PARIS (17^{ème}) 90 Avenue de Wagram.

(Le reste sans changement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

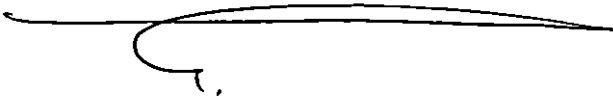
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Jean-Jacques COUTURIER

A long, horizontal, slightly wavy signature line.

Bernard LECARPENTIER

A stylized, cursive signature with loops and a final flourish.